Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260427-2026_36-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.36

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 21 avril 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints – Annick GUYON – Xavier CERTAIN –Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY et Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés** : Marilyn LE MOIGN et Isabelle LE DREFF.*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Personnel
Autorisation annuelle de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2026 / agent administratif

***Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;*
***Considérant** qu'en raison de l'absence de la secrétaire générale de mairie depuis le 24 février 2026, en congé de maladie ordinaire puis en fin de détachement anticipé à compter du 18 mai 2026,*
***Considérant** que l'ancienne secrétaire générale de mairie réintègre son poste, à la fin de son détachement de longue durée, au 1er juillet 2026,*
***Compte tenu** de la surcharge de travail accumulée au sein du secrétariat de mairie,*
Considérant** qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services administratifs dès le **29 avril 2026 et jusqu'au 30 septembre 2026
***Considérant** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;*

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de **6** mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

A ce titre, sera créé :

- **un** emploi à temps **complet** (*qui pourra être pourvu par un agent à temps non-complet selon les nécessités de service*) dans le grade **d'adjoint administratif territorial** relevant de la catégorie hiérarchique **C** pour exercer les fonctions d'agent administratif ;

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260427-2026_36-DE

- **dit que** Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 27 avril 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

